

À compter du 1er janvier 2025
Participants de moins de 65 ans sans protection des soins de la vue

	Prime payée par les participants (y compris la taxe de vente provinciale)	Prime payée par Concordia (y compris la taxe de vente du Québec)
Catégorie de protection	Par mois	Par mois
Résidents du Québec		
Individuelle	83,45 \$	68,45 \$
Familiale	156,66 \$	128,06 \$
Participants qui résident au Canada mais pas au Québec		
Individuelle	76,56 \$	62,80 \$
Familiale	143,73 \$	117,48 \$

À compter du 1er janvier 2025
Participants de moins de 65 ans avec protection des soins de la vue

	Prime payée par les participants (y compris la taxe de vente provinciale)	Prime payée par Concordia (y compris la taxe de vente du Québec)
Catégorie de protection	Par mois	Par mois
Résidents du Québec		
Individuelle	84,83 \$	69,84 \$
Familiale	159,42 \$	130,81 \$
Participants qui résident au Canada mais pas au Québec		
Individuelle	77,82 \$	64,08 \$
Familiale	146,25 \$	120,01 \$